

Tribune

Le Collectif de l'Habitat Partagé appelle à une politique publique ambitieuse de l'habitat partagé, au service du lien social et de l'intérêt général

Le Collectif de l'Habitat Partagé accueille avec intérêt l'annonce d'une future feuille de route gouvernementale relative à l'habitat partagé, dans le prolongement des travaux conduits par l'IGAS et l'IGEDD. Cette dynamique témoigne d'une reconnaissance croissante des formes d'habitat fondées sur le partage, le lien social et l'entraide.

Le Collectif souhaite contribuer à cette réflexion en rappelant que l'habitat partagé concerne une diversité de publics et de situations, bien au-delà des seules politiques du vieillissement ou du handicap, et formule plusieurs propositions pour accompagner le développement de ces initiatives.

Un contexte de profondes transformations sociales

Nos sociétés traversent aujourd'hui des mutations majeures : recomposition des parcours de vie, vieillissement de la population, fragilisation des liens sociaux, évolution des structures familiales, montée de l'isolement, mais aussi aspiration croissante à des modes de vie plus collectifs et plus sobres.

Ces transformations touchent l'ensemble de la population — notamment jeunes et étudiant·es, personnes âgées, personnes en situation de handicap, ménages précaires — et interrogent notre capacité à imaginer des réponses adaptées, inclusives et diversifiées, permettant à chacun·e de vivre chez soi tout en étant relié·e aux autres.

Habiter autrement pour recréer du lien

Le Collectif de l'Habitat Partagé défend une approche fondée sur le lien social, la solidarité, l'émancipation et la capacité des habitant·es à prendre part, selon des modalités diverses, à la vie collective. L'habitat partagé ne se cantonne pas à des questions d'âge, de limitation fonctionnelle ou d'état de santé : il s'adresse à toutes et tous. Il se veut inclusif, ouvert sur la cité et sur la société, selon la volonté des habitant·es qui le composent.

Il recouvre une multitude de réalités : habitat participatif, colocation solidaire, habitat inclusif, pension de famille, cohabitation intergénérationnelle... avec un objectif commun : permettre à chacun·e de vivre chez soi, sans être seul·e.

Ce modèle répond à des aspirations croissantes. En France, comme partout en Europe, de plus en plus de personnes expriment le souhait de vivre dans des formes d'habitat conciliant intimité, espaces partagés et qualité des relations sociales.

Il permet également d'imaginer des parcours résidentiels plus diversifiés, davantage choisis et adaptés aux aspirations des personnes tout au long de leur vie.

Une réponse aux grands enjeux contemporains

Dans un contexte de crise du logement, de montée de l'isolement et d'urgence climatique, l'habitat partagé constitue une réponse pertinente.

En favorisant la mutualisation des espaces, des ressources et des usages, il contribue à :

- renforcer le lien social au quotidien ;
- soutenir l'entraide entre habitant·es ;
- proposer des modes de vie plus sobres et durables ;
- répondre aux besoins diversifiés des populations ;
- revitaliser les territoires par la réhabilitation du bâti existant et la remise en usage de logements vacants ;
- limiter l'artificialisation des sols et valoriser le patrimoine existant.

De nombreuses études montrent que la qualité des relations sociales constitue un facteur déterminant du bien-être. Qu'il ait ou non recours à un service social ou médicosocial, l'habitat partagé permet ainsi de replacer la relation humaine au cœur des modes d'habiter. Il ne suppose aucun but lucratif pour aucune des parties.

Les propositions du Collectif de l'Habitat Partagé

Le concept et la mise en œuvre de l'habitat partagé sont essentiellement initiés par la société civile, les habitant·es, les associations, les bailleurs sociaux et les collectivités. L'habitat partagé a besoin d'un appui volontariste de l'État dans le cadre d'un contrat social renouvelé, qui implique de :

- Reconnaître et mieux intégrer l'habitat partagé comme une composante à part entière des politiques de logement, de solidarité, de jeunesse, de vieillissement, de santé commune, de transition écologique et d'aménagement du territoire, tout en poursuivant le travail de clarification de ses différentes formes ;
- Développer des dispositifs d'ingénierie, d'accompagnement et d'animation adaptés à la diversité des formes d'habitat partagé ;
- Reconnaître et financer les espaces communs comme des leviers de lien social, de prévention, de qualité de vie et de participation citoyenne ;
- Soutenir la recherche et l'évaluation sur les effets du lien social par l'habitat dans ses dimensions sociales, sanitaires, écologiques, territoriales et économiques ;
- Valoriser les coûts évités ainsi que les impacts environnementaux positifs générés par ces formes d'habiter solidaires et de proximité ;
- Favoriser l'accessibilité physique et financière de ces habitats ;
- Favoriser la prise en compte de l'habitat partagé dans les stratégies locales de l'habitat et de l'aménagement des territoires.

Une coopération d'acteurs au service de l'intérêt général

Le Collectif entend contribuer au débat public et au dialogue avec les pouvoirs publics et les collectivités afin de faire reconnaître l'habitat partagé comme une réponse aux enjeux contemporains du logement, des solidarités et de la transition écologique.

Composé de l'Afev, Habitat Participatif France, du Réseau HAPA, du Réseau Cohabilis, de Soliha et de l'Unafo, il représente près de 100 000 habitant·es vivant dans des formes d'habitat partagé.

Face aux défis démographiques, sociaux, sanitaires, écologiques et territoriaux auxquels notre société est confrontée, le Collectif appelle les pouvoirs publics à engager un dialogue structuré avec les acteurs du secteur afin de construire une feuille de route nationale permettant de changer d'échelle et de faire de l'habitat partagé un levier reconnu de cohésion sociale, de transition écologique et d'attractivité des territoires.

Quelques mots sur les types différents types d'habitats partagés portés par le collectif :

- **Habitat participatif** : L'habitat participatif permet à des groupes de personnes de concevoir, créer et gérer collectivement un habitat combinant logements individuels et espaces communs. Ces projets, qui peuvent être réalisés en neuf ou en réhabilitation, en zone urbaine comme en zone rurale, répondent aux enjeux de transition écologique, de lien social et intergénérationnel, d'engagement citoyen et d'attractivité des territoires.
- **Habitat partagé et accompagné, dit inclusif** : il s'agit d'un domicile privé pour des personnes fragilisées par l'avancée en âge et/ou le handicap. Celles-ci souhaitent partager des espaces et des temps de vie impliquant l'intervention d'accompagnant·es et/ou de professionnel·les du champ social et/ou médico-social. L'habitat est constitué d'un logement partagé (colocation) ou de plusieurs logements regroupés avec des espaces communs, adaptés aux besoins des habitant·es, dans un ensemble à taille humaine (en moyenne 8/10 personnes) et situé au cœur de la cité, avec un souci d'accessibilité financière. La vie dans ces habitats se traduit dans un projet de vie sociale et partagée porté par les habitant·es.
- **Cohabitation intergénérationnelle solidaire** : il s'agit d'un dispositif d'entraide qui permet à des personnes de soixante ans et plus de louer ou de sous-louer à des personnes de moins de trente ans une partie du logement dont elles sont propriétaires ou locataires dans le respect des conditions fixées par le contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire, afin de renforcer le lien social et de faciliter l'accès à un logement pour les personnes de moins de trente ans.
- **Colocation à projet solidaire KAPS** : les KAPS permettent à des jeunes, principalement étudiant·es, de partager un logement au sein d'un quartier populaire tout en s'engageant dans la vie locale. Les colocataires solidaires, appelé·es « kapseurs », développent avec les habitant·es et les acteurs du territoire des actions favorisant le lien social, la solidarité et le vivre-ensemble. Les KAPS constituent à la fois une réponse aux difficultés d'accès au logement des jeunes et un levier de mixité sociale et de dynamisation des quartiers.
- **Pension de famille** : Les pensions de famille sont des petites résidences à taille humaine, destinées à des personnes isolées, disposant de faibles ressources et rencontrant des difficultés d'accès à un logement ordinaire. Elles proposent des logements autonomes, des espaces de vie collectifs, une présence professionnelle et des animations au quotidien. Un cadre de vie favorisant la reconstruction du lien social et l'entraide. Les résidences accueil sont des pensions de famille destinées à des personnes souffrant de troubles psychiques stabilisés.

Contacts presse :

Jordan Chevreau, UNAFO, jordan.chevreau@unafo.org - Nelly Paolantonacci, Réseau Cohabilis, n.paolantonacci@cohabilis.org - Thomas Bachelet, SOLIHA, t.bachelet@soliha.fr - Claire Cerniaut, c.cerniaut@habitatparticipatif-france.fr - Sophie Audrain, réseau HAPA, sophie.audrain@reseau-hapa.eu